



Conseils suite à un accident en Bulgarie - Convocation tribunal

Par **HaKaN**, le **20/11/2014** à **10:38**

Bonjour,

J'aimerais avoir des conseils concernant un cas un peu particulier...

En 2012, mon beau frère qui revenait de vacances à eu un accident de la circulation en Bulgarie. Alors qu'il roulait dans un village, un piéton est sorti de derrière un camion pour traverser sans regarder. Malgré la faible vitesse, impossible de l'éviter, il l'a renversé (le piéton a tapé sur le coté gauche et sur le retro gauche). Ils se sont arrêté pour l'aider, l'ont fait s'asseoir sur un banc en bord de route. Le piéton était complètement SAOUL. Il leur a dit qu'il allait bien qu'il n'avait pas besoin d'aide, et après un "CIAO" il est parti. Entre temps mon beau frere a demandé aux passants d'appeler les secours mais il était déjà parti.

Ne pouvant plus rien faire, ils ont donc continué leur route. Une centaine de KM plus loin, des policiers les ont arrêté pour faire demi tour et retourner sur les lieux de l'accident, les secours et la police ont retrouvé l'homme chez lui, saoul toujours et l'ont emmené de force à l'hôpital.

Après les déclarations, ils ont laissé partir mon beau frere qui est donc retourné en France. Il y'a quelques jours (2 ans après donc) il a reçu une convocation au tribunal pénal pour "crime grave", car apparemment l'homme serait mort après plusieurs semaines à l'hôpital...

Certains points sont douteux dans le rapport :

- comment ils ont pu calculer qu'il roulait à 60km/h alors qu'il était à 50 (limitation) ?
- le rapport ne fait aucune mention que l'homme sortait de derrière un camion et qu'il était donc invisible
- le rapport ne fait aucune mention qu'il n'y avait pas de passage piéton
- l'homme ne voulait pas se faire soigner, il est d'ailleurs reparti chez lui et a été retrouvé au moins une fois complètement saoul plusieurs jours après l'accident, alors que dans le rapport il est marqué qu'il a été à l'hôpital tout le temps entre l'accident et le coma, puis sa mort...

Ils ont déjà vu avec les assurances pour voir si l'assistance juridique pouvait aider mais apparemment ce n'est pas le cas.. il s'est retourné donc vers l'assurance de la voiture (qui était à ses parents, présent aussi au moment de l'accident), il est en attente de réponse de l'assistance juridique. Il a déjà appelé le consulat

de bulgarie mais ils ne peuvent rien faire et conseil de prendre un avocat
il a donc vu avec un avocat qui demandent des honoraires tres élevé du fait que c'est dans un pays etrangé...
que faire?? voir avec un avocat local? que se passe t il si il ne se présente pas ? La bulgarie étant dans l'UE, est ce qu'ils peuvent l'obliger a se présenter (voir même à la France de l'envoyer de force...)
merci pour vos conseils!